



*Château de Clieu*

---

## Conditions générales de vente

### **1. Modalités de réservations.**

Les réservations des séjours sont centralisées au Centre d'hébergement Château de Clieu. Les demandes de réservation doivent être formulées à l'adresse mail suivante : [chateaudeclieu@mairie-petit-caux.fr](mailto:chateaudeclieu@mairie-petit-caux.fr).

Pour toute information, il est possible de joindre le centre d'hébergement Château de Clieu au 06 31 31 32 10 ou au 02 32 06 64 62.

Pour chaque réservation de séjour, un contrat de réservation sera établi (en double exemplaire) et envoyé au responsable du groupe et/ou à l'établissement scolaire valant pour engagement. Il doit être retourné signé sous quinzaine pour confirmation. Pas de demande d'arrhes.

### **2. Tarifs.**

Les tarifs appliqués ont été validés par la Délibération du 6 juillet 2023 pour les groupes et séminaires et par la délibération du 19 septembre 2023 pour les séjours Classes découverte et colonies.

Ils ne sont ni négociables, ni modifiables.

### **3. Modalités de paiements, facturation.**

Un contrat de réservation signé des 2 parties est établi en double exemplaire. Il notifie le montant total du séjour et le détail des prestations.

A réception du titre exécutoire émis par le SGC de Eu, le client doit effectuer le paiement dans un délai de 30 jours. Paiement par chèque à l'ordre de SGC de Eu ou par virement bancaire. (Coordonnées bancaire sur le titre exécutoire).

### **4. Frais de modification et d'annulation.**

Jusqu'à 60 jours avant le départ : annulation sans frais

J - 45 = 5% du prix total du séjour

De J- 44 à J-30 = 25% du prix total du séjour

De J-29 à J-11 = 50% du prix total du séjour

A partir de J- 10 = 100% du prix total du séjour

Jusqu'à J - 60, possibilité de reporter le séjour SANS FRAIS pendant une période d'un an et selon les disponibilités du Centre d'hébergement.

Réduction d'effectif SANS FRAIS possible jusqu'à J-30 dans la limite de 2 défections. A partir de J-29, les frais d'annulation s'appliquent.

Tout séjour volontairement interrompu ou abrégé ou toutes prestations non consommées par les participants, pour quelque cause que ce soit, ne donneront lieu à aucun remboursement.

### **5. Modifications programme Séjours Classes du fait du centre d'hébergement Château de Clieu.**

Le centre d'hébergement peut être contraint de devoir modifier un élément du programme en raison de circonstances qui ne lui seraient pas imputables (raisons de sécurité, raisons climatiques, etc...). Une activité de substitution de même valeur sera alors proposée au responsable du groupe. Aucun remboursement ne s'appliquera.

### **6. Caution hébergement**

Un chèque de caution à hauteur de 5% du montant total du séjour (au minimum 200 euros) est demandé au responsable du groupe à l'arrivée.

Elle est restituée le jour du départ si aucun dommage n'est à déplorer lors de l'état des lieux. Dans le cas contraire, toute détérioration entrainera la non restitution de la caution, un professionnel sera consulté pour établir un devis des réparations à effectuer.

### **7. Assurances - Responsabilité**

Toutes les assurances nécessaires garantissant la couverture des publics accueillis et des personnels sont souscrites par la commune de Petit-Caux.

Contrat d'assurance Responsabilité civile numéro OR206610 souscrit auprès de PNAS Assurances.

Il est néanmoins fortement conseillé de souscrire, pour chaque participant, à une garantie individuelle accident et/ou une assurance scolaire.

### **8. Réclamations, litiges**

Toute réclamation relative à un séjour doit être adressée accompagnée de pièces justificatives dans un délai de trois mois après la fin du séjour par lettre recommandée avec accusé de réception à :

**Centre d'hébergement Château de Clieu**

**Domaine de Clieu**

**Avenue Gabriel de Clieu**

**Derchigny**

**76370 PETIT CAUX**

Ou par courriel à [chateaudeclieu@mairie-petit-caux.fr](mailto:chateaudeclieu@mairie-petit-caux.fr)

Passé ce délai (cachet de La Poste faisant foi), le Centre d'hébergement Château de Clieu se réserve le droit de ne pas donner suite à une réclamation relative à un séjour.

### **9. Acceptation du règlement intérieur**

La venue au Centre d'hébergement Château de Clieu implique la pleine et entière acceptation du Règlement intérieur. Il sera envoyé conjointement au contrat de réservation et devra être signé pour accord par le responsable du groupe. Le responsable du groupe sera tenu d'informer chaque participant de son contenu avant l'arrivée au Centre d'hébergement Château de Clieu.